

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DU TARN

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des particuliers du Tarn est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 13 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

Pour la 5^{ème} année consécutive, les dépôts de dossiers de surendettement enregistrent une tendance baissière. Après un recul constaté de 35 % sur les quatre années 2015 à 2019, pour la seule année 2020, le recul est de 31 % portant ainsi le nombre de dossiers déposés à 596 contre 865 pour l'année précédente. Infra-annuellement, seuls les mois de janvier et décembre 2020 ont vu des dépôts légèrement supérieurs à ceux de la même période l'année précédente. On constate un très net retrait essentiellement au cours des mois de mars-avril et mai, période du 1^{er} confinement. Par la suite, les dépôts ont repris un rythme plus qualifié de normal toutefois en retrait sur chacun des mois suivants sauf en décembre qui amorce un très léger « rattrapage ». Ce recul de 31 % est le plus fort recul constaté au niveau de l'Occitanie dont la baisse des dépôts pour l'année 2020 est de 24,4 % équivalente à la baisse nationale observée de 24 %.

La proportion des dossiers redéposés a légèrement diminué dans notre département passant de 43,61 % des saisines en 2019 à 42,28 % en 2020. Elle est supérieure à celle de la région (40,02 %) mais plus favorable qu'au niveau national qui a une proportion de 44,28 %.

Le recul des redépôts est à mettre à l'actif du secrétariat qui privilégie toujours la recherche de solutions pérennes.

Recevabilité et orientation

À l'image de la baisse observée des dépôts, les dossiers déclarés recevables diminuent logiquement (-32,5 %).

La part des dossiers recevables avec résidence principales tend à légèrement diminuer pour le Tarn passant de 14,68 % en 2019 à 13,58 % en 2020 mais reste toujours sensiblement supérieur à celle observé en Occitanie (10,36 %) ou en France (10,22 %).

Le taux d'irrecevabilité s'est stabilisé à 4,5 % représentant 28 dossiers, taux toutefois inférieur à celui observé pour la région (5,55 %) et très proche du taux national de 4,68 %.

Parmi les dossiers refusés, la part des dossiers avec bien immobilier est de 46,43 % (progression de quasiment + 6 points), soit un niveau très au-dessus de ceux observés tant au niveau occitan (30,50 %) que national (34,11 %).

La Commission du Tarn a orienté 591 dossiers en 2020. Ces dossiers ont été orientés vers :

- un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire dans 45,69 % des cas (contre 48,17 % en 2019). En Occitanie, la proportion est de 47,39% (contre 48,75% en 2019) et en France de 43,36% (contre 43,24% en 2019).

- un rétablissement personnel avec liquidation judiciaire dans 2,37 % des cas (contre 1,83 % en 2019). En Occitanie, la proportion est de 1,18% (contre 1,73% en 2019) et en France de 0,55% (contre 0,95% en 2019).

- un réaménagement des dettes dans 51,95 % des cas (contre 50,00 % en 2019). En Occitanie, la part est de 51,43% (contre 49,52% en 2019) et en France de 56,08% (contre 55,80% en 2019).

On peut noter que quasiment, un dossier sur deux orienté (50,59 %) a une capacité de remboursement négative dans notre département ainsi qu'en Occitanie (50,90 %) ; situation très proche de celle observée au niveau national avec un taux à 49,22 %.

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

Dossiers traités

Comme en 2019, le secrétariat a traité plus de dossiers – soit 683 – qu’il n’en a été déposés – soit 596

La proportion de plans conventionnels de redressement, réservée aux seuls débiteurs propriétaires de leur résidence principale, progresse à 13,03 % dans le cadre d’un règlement total de la situation de surendettement ou de la mise en place de mesures d’attente (réaménagement ou report de dettes). Les mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement s’établissent à 33,09 % et également, les mesures d’attente sans effacement progressent aussi se situant à près de 8 %. La proportion de mesures imposées suite à rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (45,69 %) se compare désormais favorablement par rapport à l’Occitanie (47,39 %) mais demeure toujours supérieure à l’observation nationale (43,36 %).

Mesures pérennes et mesures provisoires

Dans un souci de limiter les mesures d’attente ou provisoires qui sont susceptibles d’aboutir à des redépôts, la recherche de solutions pérennes est privilégiée comme en atteste le taux de 76,87 % pour le Tarn, conforme à celui de l’ensemble des commissions (76,15 %) mais légèrement inférieur aux 78,15 % de la région.

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES
ORGANISMES TIERS**

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions ²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	1	<p>1 réunion avec le magistrat de Castres et deux nouvelles greffières en charge des dossiers de surendettement pour présenter la procédure et l'organisation des échanges entre la Banque et le Tribunal Judiciaire.</p> <p>Nombreux échanges téléphoniques et mails avec les greffières des TJ de Castres et d'Albi pour apporter des précisions sur dossiers en cours de traitement par les deux Tribunaux Judiciaires du Tarn.</p>
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	Participation à 8 réunions	<p>Échanges sur les dossiers étudiés par la CCAPEX et qui sont également recensés au titre du surendettement.</p> <p>Transmission aux CCAPEX, depuis le 1^{er} avril 2019, par le biais du système d'information EXPLOC, de l'information liée à la recevabilité des dossiers concernés par une dette portant sur le logement actuel.</p> <p>Échanges téléphoniques et courriels pour les dossiers de surendettement avec procédure d'expulsion en cours.</p>
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	9 réunions et webinaires ayant rassemblé 107 travailleurs sociaux d'organismes multiples	<p>L'essentiel des présentations se sont déroulées en présentiel (5 sur 9) mais adaptation au contexte lié à la crise sanitaire et organisation de 4 présentations sous la forme de webinaires.</p> <p>Interventions spécifiques auprès des Maisons du Département et auprès de l'Inéopole de Brens.</p> <p>Intervention auprès des 2 PCB du département</p> <p>Présentation de la procédure du surendettement – de la continuité et adaptation des services de la Banque à partir de la crise sanitaire mi-mars 2020 et de la procédure de déclaration en ligne (décembre 2020).</p>
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	néant	
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	néant	

² (Organisées ou participation)

Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...		
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)		<p>9 interventions en présentiel ou sous forme de webinaire auprès des Missions Locales du département permettant de toucher 107 jeunes : thématique de la gestion du budget et présentation des moyens de paiement (présentation de l'application « Piloter son Budget » et du site « Mes Questions D'Argent »).</p> <p>3 interventions auprès jeunes de 1^{ère} et Terminales dans le cadre des échanges formations écoles-entreprises.</p>

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés.

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

- Après recevabilité, certains créanciers n'informent pas assez vite leurs organismes de recouvrement (huissiers) qui continuent leurs poursuites, notamment les saisies.
- La règle des 144 mois, en l'absence de prêt immobilier, peut être un obstacle à la conservation de la résidence principale, notamment en présence de prêts personnels type travaux dont les montants peuvent être importants.
- Le manque de pertinence quant à la recommandation d'un accompagnement social et budgétaire pour un 2ème effacement... alors que ce dernier est essentiellement lié à une situation financière précaire (et pas forcément d'une problématique de gestion) et/ou que le débiteur est souvent (déjà) accompagné par un intervenant social.
- Les réponses des créanciers par mails ne sont pas reconnues valables. Les accepter permettrait de gagner du temps aux créanciers et réduire les délais de traitement.
- Dans le cas de recours ou contestation, il n'est pas prévu la transmission d'un courrier d'information aux créanciers lorsque le dossier est transmis au juge. Cela éviterait de recevoir des appels téléphoniques, mails ou courriers demandant l'état d'avancement du dossier, générant une charge de travail supplémentaire et non négligeable pour les agents.

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

- Manque de réactivité du déposant lorsque sa situation financière se dégrade.
- Difficulté d'accès aux droits et dans la réalisation des démarches administratives ; difficulté de clôturer un compte et d'obtenir que les règlements prévus au plan soient prélevés sur le compte de leur choix.
- Difficulté de compréhension des différentes étapes de la procédure.

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

- La non-prise en compte de l'effacement de dettes par certaines Trésoreries pour des dettes de charges courantes (électricité, eau) ainsi que le non-respect des effacements en fin de mesures par certains créanciers (reprise des poursuites vers les débiteurs, ou maintien des prélèvements) amènent les débiteurs à venir à nos guichets, à téléphoner ou à écrire à la Banque afin d'obtenir des explications sur les démarches à accomplir ou encore à redéposer pour des dettes réputées éteintes ou effacées en fin de mesures, pour lesquelles des poursuites (saisies) sont actives et amputent le budget des débiteurs.

Date : le 16 février 2021

La Présidente de la commission

Mme la Préfète du Tarn

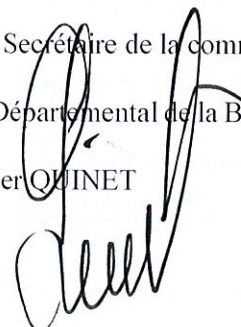
Catherine FERRIER



Le Secrétaire de la commission

Le Directeur Départemental de la Banque de France

Didier QUINET



ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
DONNÉES D'ACTIVITE

Indicateurs	2019	2020	variation 2020/2019 en %
Dossiers déposés	865	596	-31,1%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	43,61%	42,28%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	9,67%	8,52%	
Dossiers décidés recevables par la commission	872	589	-32,5%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	14,68%	13,58%	
Dossiers décidés irrecevables par la commission	42	28	-33,3%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	40,48%	46,43%	
Dossiers orientés par la commission	876	591	-32,5%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	51,48%	50,59%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	48,17%	45,69%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	1,83%	2,37%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	50,00%	51,95%	
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	943	683	-27,6%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	4,77%	4,83%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	4,45%	4,10%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	45,28%	43,78%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	1,91%	1,17%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	11,03%	13,03%	
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)</i>	4,67%	6,73%	
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)</i>	6,36%	6,30%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	32,56%	33,09%	
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)</i>	28,63%	25,18%	
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement</i>	14,32%	12,15%	
<i>Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)</i>	3,92%	7,91%	
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	80,49%	76,87%	
Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	5	2	
Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	11	2	

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

	Données commission	Données région	Données nationales
Part des dossiers décidés irrecevables par la commission*	4%	5%	4%
Part des accords commission sur Mesures imposées suite RP sans LJ*	44%	45%	39%
Part des plans conventionnels conclus*	13%	10%	9%
Part des accords commission sur mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	33%	35%	41%
Taux de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	77%	78%	76%

*en % de dossiers traités

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
TYPOLOGIE DE L'ENDETTEMENT

Nom commission	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
TARN	Dettes financières	20 300	474	2 110	76,4 %	80,5 %	13 522	3,0
	dont dettes immobilières	10 763	104	180	40,5 %	17,7 %	86 611	1,0
	dont dettes à la consommation	9 192	397	1 572	34,6 %	67,4 %	12 011	3,0
	dont autres dettes financières	345	283	358	1,3 %	48,0 %	757	1,0
	Dettes de charges courantes	2 826	480	2 021	10,6 %	81,5 %	3 241	4,0
	Autres dettes	3 437	345	793	12,9 %	58,6 %	1 688	2,0
	Endettement global	26 564	589	4 924	100,0 %	100,0 %	16 488	7,0

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
OCCITANIE	Dettes financières	309 647	7 370	34 412	70,5 %	83,1 %	15 256	4,0
	dont dettes immobilières	151 052	1 299	2 186	34,4 %	14,6 %	97 995	1,0
	dont dettes à la consommation	152 291	6 588	27 394	34,7 %	74,3 %	12 517	3,0
	dont autres dettes financières	6 304	3 955	4 832	1,4 %	44,6 %	810	1,0
	Dettes de charges courantes	45 367	6 816	25 436	10,3 %	76,9 %	3 229	3,0
	Autres dettes	84 169	5 002	11 335	19,2 %	56,4 %	1 941	2,0
	Endettement global	439 183	8 868	71 183	100,0 %	100,0 %	18 347	7,0

Rapport d'activité des commissions (Endettement)

France métropolitaine

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Dettes financières	3 535 855	87 573	408 852	73,2%	83,3%	15 553	4,0
<i>dont dettes immobilières</i>	<i>1 662 369</i>	<i>15 201</i>	<i>25 865</i>	<i>34,4%</i>	<i>14,5%</i>	<i>93 760</i>	<i>1,0</i>
<i>dont dettes à la consommation</i>	<i>1 793 753</i>	<i>78 276</i>	<i>325 366</i>	<i>37,1%</i>	<i>74,5%</i>	<i>13 214</i>	<i>3,0</i>
<i>dont autres dettes financières</i>	<i>79 733</i>	<i>46 279</i>	<i>57 621</i>	<i>1,7%</i>	<i>44,0%</i>	<i>820</i>	<i>1,0</i>
Dettes de charges courantes	607 599	82 145	311 562	12,6%	78,2%	3 585	3,0
Autres dettes	686 005	56 876	124 022	14,2%	54,1%	1 858	2,0
Endettement global	4 829 459	105 076	844 436	100,0%	100,0%	19 150	7,0

